



Déclaration préalable CAPD du jeudi 15 mars 2018

Madame la Directrice académique,

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées. De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre. Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1er février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, le SNUipp-FSU ainsi que d'autres organisations syndicales, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS le 22 MARS 2018.

Dans l'Éducation Nationale, Mr Blanquer, le « bon élève » du gouvernement Philippe, nous ressert des recettes d'un autre âge : le redoublement, la dictée quotidienne et une pseudo méthode de Singapour pour la réforme des maths, le tout saupoudré de poudre de perlimpinpin à la sauce neuro-sciences au mépris de toutes les recherches et les expériences pédagogiques. Ces pratiques démagogiques ne tiennent pas compte des réalités et des besoins du terrain : des personnels en souffrance dans de nombreuses écoles, une formation initiale indigente, un manque criant de formation continue correspondant aux besoins des enseignant-es, des classes beaucoup trop chargées pour permettre aux enseignant-es de travailler dans de bonnes conditions. Tant que les seuils ne baisseront pas de façon sensible, que les moyens en postes et en formation ne seront pas réellement mis en œuvre, le système français marchera sur la tête.

C'est cela la réalité de l'école publique.

Si la dotation de notre département est de 7 postes, c'est parce que d'autres départements de l'académie ont vu leur nombre d'enseignant-es diminuer. La démographie baisse ! Oui, alors profitons-en pour réduire les seuils et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves : 20 par classe en EP et 25 par classe hors EP maximum. Si le ministre lui-même propose de baisser les effectifs dans les milieux les plus fragiles, c'est bien que la baisse du nombre d'élèves par classe a un effet sur la réussite scolaire. Alors pourquoi la limiter aux seuls CP et CE1 en éducation prioritaire ?

Et puisque vous appréciez particulièrement l'utilisation des « moyennes », il serait judicieux d'envisager la baisse démographique prévisionnelle au regard du nombre d'écoles dans notre département plutôt rural : 588 élèves en moins répartis sur 534 écoles et 1881 classes, cela ne devrait pas impacter le nombre de postes attribués à chaque école.

Nous observons une augmentation des situations où les collègues sont en détresse à cause de classes surchargées, du manque d'accompagnement et/ou de soins des élèves les plus en difficulté et des élèves « perturbateurs ». La baisse des seuils est une urgence vitale pour toutes les écoles. La poursuite de suppressions des postes surnuméraires est une erreur fondamentale : ce dispositif permet la co-animation, l'innovation pédagogique et le travail en équipe. Leur fermeture va entraîner une véritable régression pour les écoles qui en bénéficiaient, même s'il ne s'agissait presque exclusivement que des écoles en éducation prioritaire qui auront des classes dédoublées à la rentrée prochaine. L'atout des « Plus de maîtres que de classes » pour prévenir les difficultés des élèves aurait pu bénéficier aux élèves de maternelle, ces postes auraient pu également permettre de poursuivre les innovations pédagogiques au services des élèves du cycle 3.

La réalité, c'est aussi le décret qui permet le retour à la semaine de 4 jours par dérogation, système dérogatoire qui devient la norme dans notre département. Lors du dernier CDEN, vous avez décidé de reporter les décisions pour 14 communes de notre département, nous vous demandons que ces décisions interviennent avant le mouvement pour que les collègues participant aient connaissance du rythme scolaire appliqué à ces écoles.

La réalité, c'est le temps de travail qui s'allonge. Nous vous rappelons que les enseignant-es français-es travaillent en moyenne 44 h par semaine et que le cadre des 108 heures déborde !

La réalité, c'est le retour du jour de carence pour les fonctionnaires, mesure injuste et inefficace et c'est aussi l'absence d'une médecine de prévention digne de ce nom : le SNUipp-FSU a lancé une campagne de courriers adressés au Ministre et à la Rectrice pour qu'enfin le personnel de l'Éducation nationale puisse en bénéficier. Mais la réalité, ce sont surtout les difficultés qu'a bon nombre de personnels souffrant d'une altération de leur état de santé d'obtenir l'allègement de service auquel ils ont droit. Nous renouvelons notre demande d'accorder l'allègement de service demandé par les enseignant-es, sans limitation dans le temps et tant que l'altération de l'état de santé perdure.

La réalité de l'école primaire, c'est aussi une formation CAPPEI qui comme nous l'avons déjà dénoncé est centrée uniquement sur l'inclusion scolaire. Avec la disparition des options au profit des parcours c'est la fin de l'adaptation scolaire qui s'annonce, quand dans le même temps, la grande majorité des élèves suivis par le RASED bénéficient bien d'aides relatives à leurs difficultés dans les apprentissages ou le comportement et non pas pour un trouble ou un handicap. Nous demandons, Madame la Directrice académique, des départs en formation à hauteur des besoins de notre département, en fonction des postes occupés par des faisant-fonction.

La réalité du département, c'est aussi au moins pour la troisième année consécutive, la promesse d'un bilan du mouvement qui ne se concrétise pas. Ce sont des promesses de discussions et d'échanges dans le cadre du dialogue paritaire pour améliorer les modalités et règles départementales de mobilité... qui ne restent qu'à l'état de promesses. L'étude de la circulaire mouvement est inscrite à l'ordre du jour de cette CAPD mais nous avons été prévenus lors du dernier GT qu'il n'y aurait pas de changements ! Combien d'années faudra-t-il encore attendre pour qu'enfin la question des zones géographiques par exemple soit étudiée ? Les collègues victimes de mesure de carte scolaire ont déjà reçu un courrier de votre part leur indiquant les bonifications auxquelles ils ont droit, mais nous n'avons pas pu en parler. Vous avez déjà publié les appels à candidature pour les postes à mission spécifique et postes à profil, or nous devons en discuter lors de cette CAPD, notamment concernant les CP et CE1 dédoublés. Nous vous rappelons que nous sommes opposés à ces nouveaux ajouts dans la liste déjà longue des postes dits « particuliers ».

En ce qui concerne les temps partiels, le SNUipp-FSU21 ne peut accepter une remise en cause ou restriction des droits des collègues. Nous vous demandons, Madame la Directrice académique, d'accorder aux collègues les quotités demandées.

Pour finir, la réalité des enseignant-es, c'est de voir se concrétiser aujourd'hui la très injuste mesure concernant leur carrière avec les promotions dans la classe exceptionnelle. Comme nous le craignons, les bénéficiaires de ce nouveau grade sont en grande partie issu-es des équipes de l'IENA et des circonscriptions au détriment des autres collègues. L'appréciation qualitative que vous avez donnée est souvent peu en adéquation avec l'avis littéral rédigé par l'IEN mais aussi avec le parcours et les qualités professionnelles des enseignant-es concerné-es. Les femmes sont sous-représentées, les enseignant-es sur poste d'adjoint et ceux et celles exerçant en maternelle quasi-inexistants, ils-elles ont pourtant le grand mérite d'être au quotidien devant les élèves.

Le SNUipp-FSU 21 rappelle son opposition à ce nouveau grade et aux modalités retenues par le Ministère conduisant à écarter de la CAPD les représentants des personnels élu-es par la profession.